



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-27  
DU JEUDI 09 MARS 2023

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusée** : Mme Sylvie BASCOUL.

**Objet de la décision** : CDG 81 – Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du contrat groupe 2021-2024 « assurance des risques statutaires »

Vu la délibération n° 2020-088 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ayant pour objet : Assurance des risques statutaires : Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 - Autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion,

Vu la convention de délégation de gestion prévue au contrat groupe conclue avec la Communauté de Communes permettant de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81) un certain nombre de missions dans le cadre, notamment, de la mise en œuvre du contrat groupe,

**Considérant** qu'il s'avère nécessaire de faire évoluer les frais de gestion,

Il est proposé de modifier, par voie d'avenant, l'article 6 « Indemnisation des frais de gestion dus au Centre de Gestion par la collectivité adhérente » afin de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, lesdits frais à 3,70 % des cotisations dues par la Communauté de Communes à l'assureur.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du contrat groupe 2021-2024 « assurance des risques statutaires » conclue avec le CDG 81 et autorise le Président à le signer.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn